

Réunion du CLIC de VILLERS SAINT PAUL

7 janvier 2010

Actions de l'inspection des installations Classées

Resources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Réunion du CLIC de VSP le 7 janvier 2010

→ Partie I

Inspections réalisées

→ Partie II

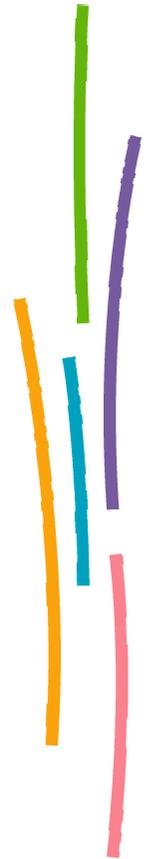
Bilan des incidents

→ Partie III

Instructions de dossiers et actes administratifs

→ Partie IV

Actions diverses



Réunion du CLIC de VSP le 7 janvier 2010

→ Partie I

Inspections réalisées

→ Partie II

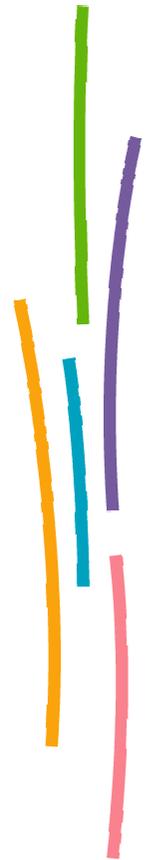
Bilan des incidents

→ Partie III

Instructions de dossiers et actes administratifs

→ Partie IV

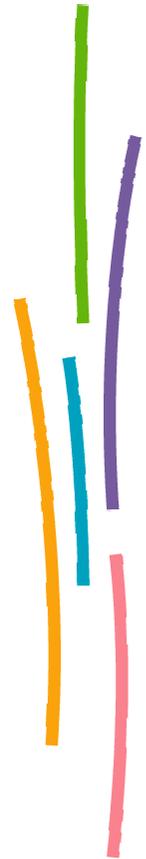
Actions diverses



Inspections 2009

4 inspections réalisées en 2009

- **CRAY VALLEY (x 2)**
- **DU PONT DE NEMOURS**
- **ONDEO IS**



Inspections 2009

➔ Inspection annuelle CRAY VALLEY

- réalisée le 10 septembre 2009

- **Thèmes :**

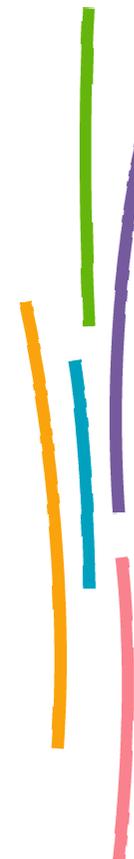
Pour la partie technique :

Contrôle des dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2007 relatives aux équipements de sécurité des réacteurs R2 et BR2 de l'atelier 144

Pour la partie relative au Système de Gestion de la Sécurité (SGS) :

Contrôle des dispositions mises en œuvre pour le suivi de la MMR relative à la détection d'isocyanates dans l'atelier 144

Contrôle par sondage des points 6 (gestion du retour d'expérience) et 7 (contrôle du SGS, audits et revues de direction) de l'annexe III de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000

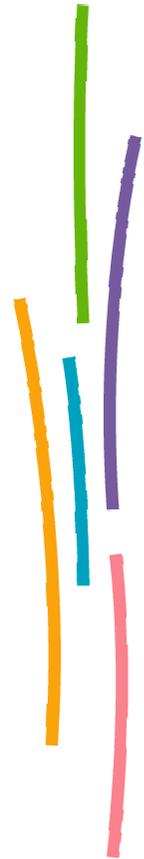


Inspections 2009

➔ **Inspection annuelle CRAY VALLEY**

- Pas d'écart sur la partie technique
- Pour la partie SGS : gestion des audits internes jugée insatisfaisante (absence de traçabilité du suivi des actions correctives proposées lors des audits ayant fait l'objet de l'inspection)

⇒ **Courrier de suite de l'inspection en date du 21 septembre 2009**



Inspections 2009

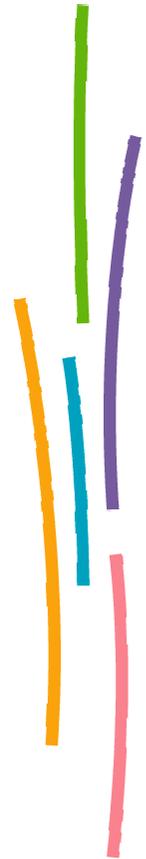
➔ **Inspection annuelle CRAY VALLEY**

⇒ **Courrier de réponse de l'exploitant en date du 16 novembre 2009**

L'exploitant précise que les audits internes étaient encadrés par des procédures prévoyant le suivi des écarts et que l'absence de formalisme constaté lors de l'inspection était un cas isolé.

Il indique que les auditeurs ont été sensibilisés.

Le rapport d'audit interne de juillet 2009 et le plan d'action associé ont été transmis à l'inspection.



Inspections 2009

➔ Inspection CRAY VALLEY (risques chroniques)

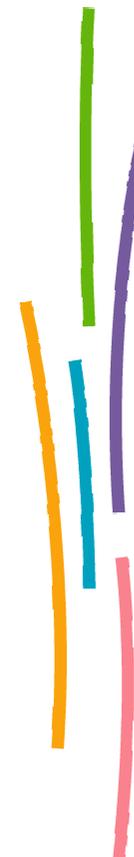
- réalisée le 27 mai 2009

- Thèmes :

Pour la partie relative aux règlement REACH (règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances) :

Contrôle d'une part que les substances devant être préenregistrées l'étaient effectivement et d'autre part que les fiches de données de sécurité (FDS) avaient été modifiées selon les dispositions du règlement.

Pour la partie relative à la gestion des déchets dangereux : Contrôle, dans le cadre de l'action nationale auprès des producteurs de déchets dangereux, de l'existence et du contenu du registre de suivi des déchets et des conditions de mise en œuvre des bordereaux de suivi de déchets.

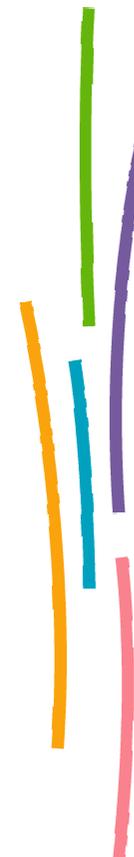


Inspections 2009

➔ **Inspection CRAY VALLEY (risques chroniques)**

- Pour la partie REACH : des observations ont été formulées sur les FDS : faire apparaître les phrases de risque et les symboles de dangers dans le chapitre 2 des FDS et s'assurer que les clients ont bien pris connaissance des FDS
- Pour la partie déchets : des observations mineures ont été formulées sur le remplissage des bordereaux et du registre. De plus, il a été demandé d'éclaircir la situation vis à vis de la réglementation sur les transferts transfrontaliers de déchets pour l'envoi de fûts usagés vers une entreprise située en Belgique

⇒ **Courrier de suite de l'inspection en date du 9 juillet 2009**



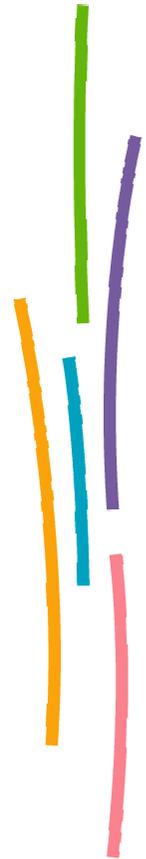
Inspections 2009

➔ Inspection CRAY VALLEY (risques chroniques)

⇒ **Courrier de réponse de l'exploitant en date du 31 août 2008**

Principaux éléments :

- modification des FDS
- étude relative au mode de diffusion des FDS
- suspension de l'envoi de fûts usagés vers la Belgique



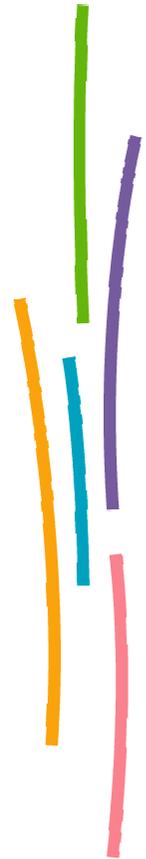
Inspections 2009

→ Inspection DU PONT DE NEMOURS

- réalisée le 18 février 2009

- **Thème :**

Contrôle des dispositions de l'arrêté préfectoral du 18 août 2004 relatives au dépôt de chlore et au stockage de chlorhydrine éthylénique.



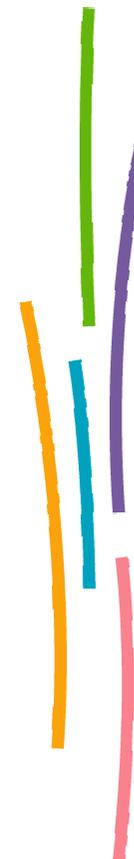
Inspections 2009

➔ Inspection DU PONT DE NEMOURS

Des précisions et des justifications ont été demandés sur certains points. Les écarts suivants ont été relevés :

- non respect de l'interdiction d'utilisation de tuyau flexibles pour le transfert de chlore
- non respect du positionnement des masques efficaces contre le chlore sur le site
- absence de dispositif de détection sur les lieux où sont manipulés les fûts de chlorhydrate éthylénique
- absence d'étude relative à la mise en place d'un système permettant la captation totale des vapeurs de chlorhydrate éthylénique lors des dépotages

⇒ **Courrier de suite de l'inspection en date du 9 mars 2009**



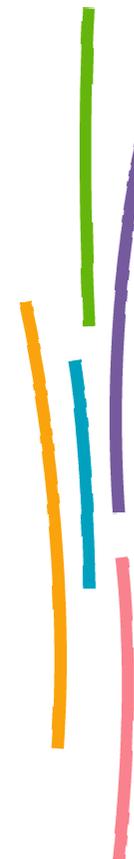
Inspections 2009

➔ **Inspection DU PONT DE NEMOURS**

⇒ **Courriers de réponse de l'exploitant en dates du 6 mai 2009, du 22 juin 2009 et du 26 octobre 2009**

L'exploitant a apporté une réponse satisfaisante à l'ensemble des points soulevés lors de l'inspection. En particulier :

- remplacement des flexibles par des flexibles présentant des caractéristiques spécifiques
- ajout de masques (type ARI) judicieusement positionnés
- utilisation de détecteurs portables lors de l'utilisation de chlorhydrine éthylénique
- campagne de mesure de chlorhydrine éthylénique lors des dépotages : concentrations 100 fois < à la VLE : l'opérateur sera équipé d'une combinaison lors de ces opérations (1 fois par an)



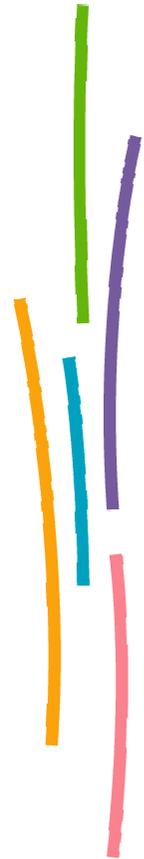
Inspections 2009

→ Inspection ONDEO IS

- réalisée le 26 août 2009

- Thème :

Contrôle de certaines dispositions de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2008 : conception et aménagement des ouvrages de rejet, étude de réduction des MES, protection contre les risques d'inondation, étanchéité des bassins, relevé des prélèvements d'eau, auto-surveillance des eaux résiduaires, analyse et transmission des résultats de l'auto-surveillance



Inspections 2009

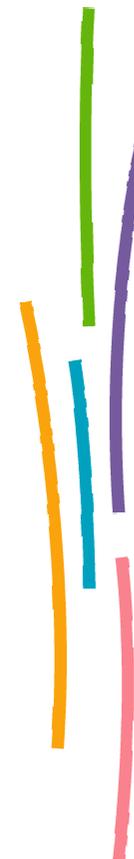
→ Inspection ONDEO IS

Des écarts ont été constatés :

- absence de mise en place sur les rejets des eaux pluviales et eaux de purge des TAR de nouveaux débitmètres permettant une mesure efficace du débit d'eau rejetée dans l'Oise dont la réalisation était prévue avant le 31 décembre 2008 ;
- absence de contrôle d'étanchéité sur certains bassins de stockage d'eaux résiduaires dont la réalisation était prévue avant le 31 décembre 2008.

⇒ **Arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 21 septembre 2009**

⇒ **Courrier de réponse de l'exploitant en date du 6 octobre 2009 indiquant que les dispositions seraient prises pour corriger les écarts constatés**



Réunion du CLIC de VSP le 7 janvier 2010

→ Partie I

Inspections réalisées

→ **Partie II**

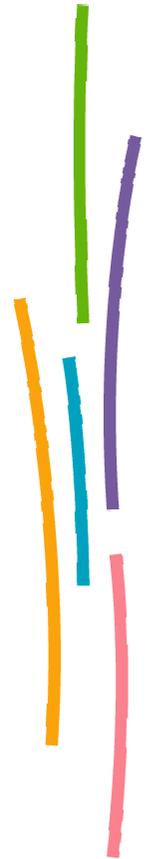
Bilan des incidents

→ Partie III

Instructions de dossiers et actes administratifs

→ Partie IV

Actions diverses



Bilan des incidents en 2009

→ Société ONDEO IS

- le 2 septembre 2009 : détection d'une atmosphère explosive au niveau du trou d'homme d'une citerne mobile contenant un déchet constitué principalement d'acide chlorhydrique provenant de la société CHEMTURA à CATENOY

⇒ Déclenchement du POI

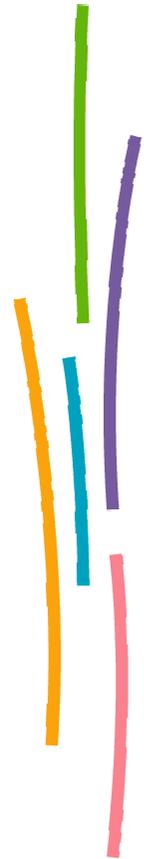
⇒ Ouverture des trous d'homme de la citerne pour réduire la pression

⇒ Décision de vidanger le contenu de la citerne dans un bassin étanche de la station d'épuration (présence de l'inspection des installations classées pendant la phase de vidange de la citerne)

⇒ Pas de conséquence sur les populations ou l'environnement

- **cause privilégiée** : incompatibilité entre le produit transporté et la matériau constituant la citerne

- **actions envisagées par ONDEO** : réhabilitation d'une ancienne cuve de stockage d'acide chlorhydrique afin de pouvoir isoler un tel effluent



Réunion du CLIC de VSP le 7 janvier 2010

→ Partie I

Inspections réalisées

→ Partie II

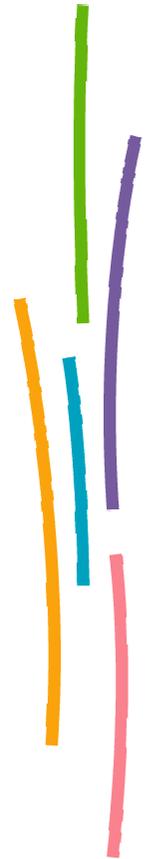
Bilan des incidents

→ **Partie III**

Instructions de dossiers et actes administratifs

→ Partie IV

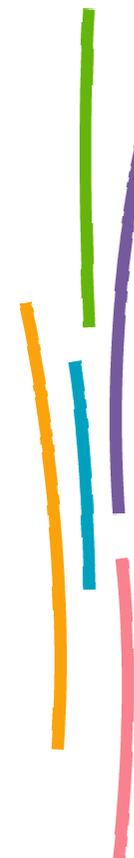
Actions diverses



Actes administratifs en 2009

Les arrêtés préfectoraux suivants ont été pris au cours de l'année 2009

- **07/04/2009** : arrêté préfectoral de prescription du PPRT de la société CRAY VALLEY
- **17/08/2009** : arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral complémentaire du 19 décembre 2008 imposant à la société CRAY VALLEY l'emploi des meilleures techniques disponibles
- **25/06/2009, 07/07/2009, 10/09/2009** : arrêtés préfectoraux complémentaires imposant aux sociétés CRAY VALLEY, ROHM AND HAAS, DU PONT DE NEMOURS et ONDEO IS la surveillance de certaines substances dans le cadre de la 2ème phase de l'action nationale de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE).

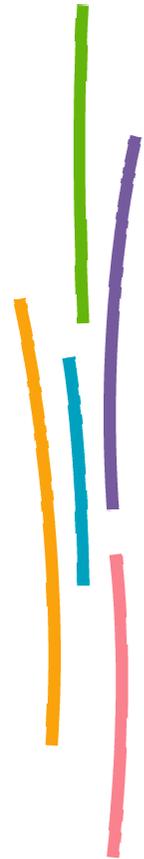


Actes administratifs en 2009

→ Société CRAY VALLEY

➤ **07/04/2009** : arrêté préfectoral de prescription du Plan de Prévention des Risques Technologiques

Voir les comptes rendus des réunions précédentes



Actes administratifs en 2009

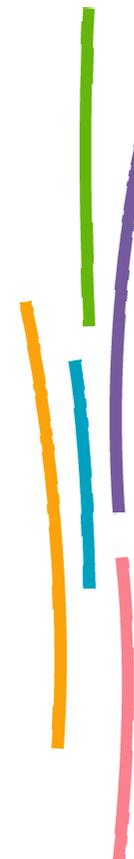
→ Société CRAY VALLEY

- **19 décembre 2008** : arrêté préfectoral complémentaire imposant à la société CRAY VALLEY l'emploi des meilleures techniques disponibles. En particulier, l'arrêté préfectoral demande la remise d'études relatives au traitement des rejets en COV issus des activités du secteur Coatings. Les échéances de réalisation de ces études sont échelonnées jusqu'au 31 décembre 2012

- **14 avril 2009** : courrier de demande de l'exploitant de reporter d'un an la réalisation de ces études au regard du contexte économique

- **12 mai 2009** : rapport de l'inspection des installations classées : cette demande est jugée acceptable au regard des coûts mis en jeu et du fait que l'évaluation des risques sanitaires relative aux activités du site concluait à un risque acceptable pour les populations

⇒ **arrêté préfectoral du 17 août 2009 modifiant l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2008**



Actes administratifs en 2009

→ Sociétés CRAY VALLEY, RHOM AND HAAS, DU PONT DE NEMOURS et ONDEO IS

⊗ **Circulaire du 5 janvier 2009** relative à la mise en œuvre de la deuxième phase de l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique.

- Des listes de substances dangereuses à surveiller ont été établies par secteur d'activité au niveau national après examen des résultats des mesures effectuées dans les rejets aqueux des établissements au cours de la première phase de l'action nationale RSDE qui s'est déroulée de 2004 à 2007.
- La circulaire prévoit que des arrêtés préfectoraux imposent que ces substances dangereuses fassent l'objet d'une première phase de surveillance sur une durée de six mois dans les eaux industrielles rejetées afin de vérifier leur présence et de les quantifier.
- A l'issue de cette campagne d'analyses, chaque industriel devra établir un rapport de synthèse approfondi. La fréquence et les modalités de surveillance pérenne seront alors définies par un nouvel arrêté préfectoral au vu des différents éléments développés dans le rapport des synthèses susvisé. Pour certaines substances, des études envisageant la réduction voire la suppression de ces émissions devront être engagées par l'exploitant.

⇒ **arrêtés préfectoraux du 25 juin 2009, 7 juillet 2009 et 10 septembre 2009 imposant la surveillance de certaines substances pendant 6 mois**

Réunion du CLIC de VSP le 7 janvier 2010

→ Partie I

Inspections réalisées

→ Partie II

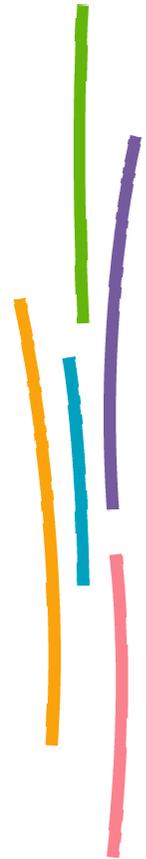
Bilan des incidents

→ Partie III

Instructions de dossiers et actes administratifs

→ **Partie IV**

Actions diverses



Plaintes odeurs

- **le 4 septembre 2009** : message électronique de l'association Dialogue et Citoyenneté à la Préfecture relatif à des odeurs ressenties sur la commune de Verneuil en Halatte

➤ Sociétés identifiées : plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul et en particulier la station d'épuration

➤ Éléments de réponse demandés par l'inspection à la société ONDEO IS

➤ Éléments transmis par ONDEO IS par courrier du 25 septembre 2009

- odeurs plus importantes que d'habitude au mois d'août (temps de séjour plus long dans les bassins donc fermentation)

- quelques effluents extérieurs dont la réception a été stoppée rapidement suite au constat d'odeurs nauséabondes

⇒ Rien a priori ne permet de faire le lien avec le nombre et l'intensité des épisodes ressentis par les plaignants

⇒ Sources multiples ?

